



Définition du terme "jeune" (au niveau national)

La politique nationale en faveur des jeunes (2012) du Sénégal définit les "jeunes" comme les personnes de

15 À 35 ANS.

Population des jeunes de 15 à 24 ans (%)

19,8

Source: Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population, *World Population Prospects: The 2012 Revision* (New York, 2013).

Indice de développement des jeunes

0,500

Source: Commonwealth, "2016 Global Youth Development Index" Disponible en anglais à l'adresse suivante: <http://www.youthdevelopmentindex.org/>

L'inclusion financière en chiffres (%)



	Jeunes adultes de 15 à 24 ans	Adultes plus de 25 ans
Titulaires d'un compte*	4,2	16,0
Emprunt auprès d'une institution financière	2,2	4,2
Épargne auprès d'une institution financière	1,3	9,3
Titulaires d'un compte mobile	3,4	7,6

Source: Banque mondiale, "The Global Findex Database 2014". Disponible en anglais à l'adresse: <http://www.worldbank.org/en/programs/globalfindex>**

Politique et législation

Âge minimum requis pour l'ouverture et la gestion indépendante d'un compte épargne

ÂGE DE 18

Existence d'une stratégie nationale d'éducation financière

OUI



Signataire de la Déclaration Maya***

OUI



Un jeune n'est autorisé à ouvrir un compte épargne et à le gérer de façon indépendante qu'à partir de l'âge de 18 ans. Les jeunes n'ayant pas atteint l'âge minimum ne peuvent ouvrir un compte et en retirer de l'argent que sous la supervision d'un parent ou d'un tuteur légal. Les restrictions d'âge exigent de s'identifier (notamment au moyen d'un acte de naissance ou d'un justificatif de domicile), ce qui complique l'opération, étant donné qu'il est souvent difficile pour les jeunes de se procurer ces documents. Un jeune peut ouvrir un **compte mobile pour ses économies dès l'âge de 15 ans**, moyennant une procédure d'identification minimale. À l'échelle régionale (c'est-à-dire pour les pays de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest [BCEAO]), **la réglementation ne permet pas officiellement le recours à des agents bancaires**. Cependant, une exception a été tolérée pour permettre le pilotage du réseau d'agents bancaires grâce à un fournisseur de services financiers. Ce système est important pour les jeunes, puisqu'il pourrait être utilisé pour leur fournir des services financiers (c'est-à-dire dans les écoles ou les universités, ainsi que dans les zones rurales).

Le **Programme d'éducation financière du Sénégal** comprend des actions ciblant spécifiquement les jeunes tout en les intégrant au sein d'initiatives plus vastes. Le **Plan Sénégal Émergent** définit clairement l'emploi des jeunes comme le défi prioritaire du pays et invite à des efforts accrus pour recentrer les actions afin de stimuler l'emploi indépendant ou l'entrepreneuriat. Ces démarches s'appuieront sur des connaissances et des compétences pertinentes, le mentorat et des services aux entreprises, ainsi qu'un meilleur accès à la finance.

Le Gouvernement (c'est-à-dire le Ministère de l'Économie et des Finances) et la BCEAO ont démontré leur engagement pour des finances plus responsables en adhérant à l'**Alliance pour l'inclusion financière (AFI)** et en **approuvant la Déclaration de Maya**. Le **Gouvernement est aussi signataire de l'Alliance « Better Than Cash »**, ce qui révèle son engagement envers la numérisation de l'économie et donc son soutien aux voies d'accès adaptées aux jeunes.

*Compte dans une institution financière: indique le pourcentage de personnes interrogées ayant affirmé être titulaires d'un compte (en leur nom propre ou bien avec quelqu'un d'autre) dans une banque ou un autre type d'institution financière. Pour les données de 2014, ce chiffre peut également inclure un compte mobile. **La base de données Global Findex ne classe pas spécifiquement les données relatives aux jeunes selon leur sexe. Cependant, selon les informations disponibles, les personnes de sexe féminin (de plus de 15 ans) sont plus victimes d'exclusion financière que celles de sexe masculin (de plus de 15 ans): respectivement 8,2% et 16,0% des personnes interrogées ont indiqué être titulaires d'un compte. Il est donc postulé que les jeunes femmes sont plus vulnérables que les jeunes hommes d'un point de vue financier. ***La Déclaration Maya est une initiative dont l'objectif est de libérer le potentiel économique et social de la population non-bancarisée par une plus grande inclusion financière. Elle représente la première plate-forme d'engagement public au monde qui permet aux institutions membres de l'AFI, de fixer des objectifs clairs en matière d'inclusion financière, de mettre en œuvre des changements de politique dans le pays et de faire régulièrement le bilan des progrès accompli. Un engagement public à la Déclaration Maya montre son implication dans la promotion de l'inclusion financière.

Avril 2017. Droits d'auteur © UNCDF. Tous droits réservés.

Les points de vue exprimés dans cette publication sont uniquement ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux des Nations Unies (y compris de l'UNCDF) ou de leurs États Membres.